



Edito

Le Carrefour Citoyen de Venelles et du Pays d'Aix est un mouvement d'éducation populaire, déclaré en mai 2005 à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. Il est indépendant de tout parti politique. Par contre, il n'est pas apolitique. C'est dans ce cadre que le Carrefour Citoyen s'est engagé dans la dernière campagne municipale, pour favoriser la prise de conscience et l'action citoyenne, à tous les niveaux de la société, dans les domaines politiques, sociaux et culturels, en référence aux valeurs qui fondent son action :

- L'humanisme et le respect de la différence
- La justice, l'émancipation et la solidarité
- L'économie au service de l'Homme
- Le respect des équilibres écologiques
- La délégation et la responsabilité

L'éducation populaire, une idée ancienne, mais terriblement actuelle. A l'heure où les spécialistes confisquent la parole, et dissertent sur tout au nom de tous, nous voulons contribuer à construire des alternatives éducatives, sociales, économiques, politiques, dans lesquelles les citoyens sont co-auteurs de leur devenir.

L'éducation populaire travaille, par l'expérimentation et la confrontation des points de vue de chaque citoyen, à la modification des rapports sociaux en intervenant sur les représentations, les croyances et les opinions.

L'éducation populaire n'est pas neutre. Elle est un militantisme qui trouve son énergie dans la confiance en l'intelligence individuelle et collective, à l'opposé du « chacun pour soi ». Elle ne saurait souscrire à une quelconque idéologie qui nous demanderait d'accepter, par fatalisme, l'exploitation et l'exclusion sociale de certains, comme un mal nécessaire.

Le carrefour Citoyen de Venelles et du Pays d'Aix est un lieu d'échanges d'idées, de débat, permettant la découverte de nos droits, devoirs et pouvoirs de citoyens, un lieu de formation permanente, un lieu d'initiatives et d'actions locales, un lieu où se pratique une vraie solidarité concrète et fraternelle.



Il a pour ambition, par le biais de manifestations culturelles ou civiques et de publications régulières, de favoriser la réflexion, la solidarité et l'intervention citoyenne sur les questions sociales en France et dans le monde.

Notre association est forte de près de quarante d'adhérents. Elle veut être l'outil d'un réseau, le support d'initiatives, le reflet fidèle des enjeux qui traversent Venelles et le Pays d'Aix, avec une conviction : les actions locales doivent être nourries par une réflexion globale qui leur donne sens et cohérence.

Dans cet esprit, nous projetons d'organiser dans les mois à venir des débats sur la transition énergétique, les conditions de travail, les enjeux de la Métropole, le logement...

Nous souhaitons également, dans le même esprit, apporter des appuis techniques à tous ceux qui souhaitent entreprendre des actions qui s'inscrivent dans nos valeurs.

Le premier numéro de notre bulletin est consacré à la rentrée. Il pose notamment les enjeux de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans notre commune, tout comme le débat qui s'engage sur le futur PLU. Il ouvre aussi sur des sujets d'avenir, tout aussi immédiats et fondamentaux, comme la gestion des déchets. Des constats, des questions, des propositions pour participer à la réflexion de chacun et peser sur les choix à venir.

Rejoignez-nous.

Contact : carrefourcitoyenvenelles@gmail.com

A Venelles, la halle des sports devient la salle Nelson Mandela



Le 5 décembre 2013, Mandela, une conscience universelle s'est éteinte. Il symbolisait comme Gandhi et Martin Luther King une autre philosophie de la vie, la lutte pour le progrès et la justice sociale des rapports humains empreints de tolérance, d'acceptation de l'autre, voire du pardon. La grandeur de cet homme c'est d'avoir été, tout au long de sa vie, le serviteur du peuple sud africain. Ne disait-il pas le jour de sa libération le 13 février 1990 :

« Je suis ici devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur. C'est grâce à vos sacrifices inlassables et héroïques que je suis ici aujourd'hui. Je mets donc les dernières années de ma vie entre vos mains. (...) Aujourd'hui, la majorité des Sud-Africains, Noirs comme Blancs, reconnaissent que l'apartheid n'a aucun avenir. Ce système doit être aboli d'un commun accord afin de reconstruire la paix et la sécurité. (...)

Notre lutte a atteint un moment décisif. Nous appelons notre peuple à saisir cette opportunité, afin que nous puissions accéder rapidement à la démocratie. Nous avons attendu trop longtemps notre liberté. Nous ne pouvons plus attendre davantage. C'est le moment d'intensifier notre combat sur tous les fronts. Relâcher nos efforts à présent serait une erreur que les générations qui nous suivront ne nous pardonneraient pas. La vision de la liberté, qui pointe à l'horizon, devrait tous nous encourager à redoubler nos efforts.

Notre marche vers la liberté est irréversible. Nous ne pouvons pas laisser la peur l'emporter. Le suffrage universel dans une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale est notre seule voie vers la paix et l'harmonie entre les peuples. »

Nous nous félicitons, qu'à l'initiative de certains de nos membres, la proposition visant à rendre hommage à un grand humaniste ait rencontré, au travers du vote unanime du conseil municipal, le soutien de la communauté venelloise.

Nouveaux rythmes scolaires à Venelles : cherche projet éducatif désespérément

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe un certain nombre de principes sur lesquels doit s'appuyer l'instauration de nouveaux **rythmes scolaires** : L'étalement des 24h d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, signifiant le passage à la semaine de 4 jours et demi ; Une journée de classe d'une durée maximum de 5h 30, et une demi-journée de maximum 3h 30 ; Une pause méridienne de 1h 30 au minimum.

Les « activités périscolaires » à développer dans ce cadre (les approches de la culture, de l'art, du sport... sont données à titre d'exemples) doivent être proposées sur les temps prévus à cet effet (TAP), dans le cadre d'un « Projet éducatif » élaboré à l'initiative de la Collectivité territoriale.

Le « rythme biologique » de l'enfant

On parle plus souvent de la notion de « rythme de développement », propre à chaque enfant, de capacités particulières comme celles de se déplacer, marcher, parler, que de la notion de « rythme biologique ».

La Psychologie de l'enfant (travaux de Piaget, Wallon et autres) a attiré notre attention depuis longtemps sur cette différence de « rythme » qui apparaît dans le développement de l'enfant. La vie de tous les jours nous montre qu'un enfant peut s'être mis à marcher dès l'âge de 10 mois, alors qu'on ne l'entend vraiment commencer à parler qu'à 2 ans et demi. Son petit voisin sera resté à quatre pattes jusqu'à 15 mois, mais sera vraiment entré dans une communication langagière plus tôt que le premier.

Hubert MONTAGNER est ancien Directeur du Laboratoire de psychophysiology de la Faculté des Sciences de Besançon, spécialiste reconnu des rythmes biopsychologiques des enfants.

« Si on se fonde sur les observations filmées tout au long du temps scolaire, une réceptivité et une disponibilité optimales des élèves se situent entre 9h et 11h, et entre 15h et 16h 30... La première heure, la mi-journée et le temps postscolaire (après 16h 30) ne se prêtent pas à des activités qui nécessitent une forte mobilisation de l'attention... »

Claire LECONTE, est chercheuse en Chronobiologie, spécialisée dans la question des rythmes scolaires. Elle est venue à Venelles il y a peu, pour nous parler de la chronobiologie :

« L'enjeu de la Refondation mérite davantage que la simple prise en compte d'opinions analysées à travers des sondages ou la recherche d'un consensus entre des postures irréductibles. Il nous faut réinventer complètement l'organisation des temps de l'enfant...Affirmer que le mercredi matin permet de restaurer la continuité éducative est en contradiction totale avec le point de vue de tous les chronobiologistes, pour qui c'est bien la longue rupture du week-end qui est la plus délétère pour le rythme veille-sommeil des enfants... »

Les rythmes scolaires aujourd'hui à Venelles

Plusieurs consultations des Partenaires (Enseignants, Parents élus, Associations), ont été organisées par la Municipalité au cours de l'année 2013-2014.

Une décision, prise un moment par la Mairie de Venelles, de libérer le vendredi après-midi, comme l'a fait le Maire de Lyon, a soulevé en fin d'année un tollé des parents. Une manifestation s'est déroulée à la porte du Conseil Municipal. La proposition a été rejetée lors de plusieurs Conseils d'écoles, et définitivement abandonnée.

Un questionnaire a été par ailleurs distribué aux parents, par la Mairie, auquel 72,5 % d'entre eux ont répondu. 79,5% se sont déclarés favorables au choix du Mercredi pour travailler, 84% annonçant inscrire leur enfant à des Activités périscolaires quand elles seraient en place.

Aujourd'hui le temps périscolaire est proposé sous forme de garderie ou d'études surveillées, celles-ci dépendant du souhait des enseignants de les assurer. Nous sommes loin d'activités périscolaires inspirées d'un projet éducatif partagé, destiné à combattre les inégalités scolaires ou d'accès aux loisirs éducatifs. La Municipalité dit rechercher des partenariats.

Un Projet Éducatif de Territoire

Il y a à apprendre, et à partager, de ce qui s'est mis en place ailleurs, des échecs, des réussites, des inflexions qui sont apportées, en confrontation avec le réel.

Des expérimentations ont été menées dès l'année 2013, ici et là en France.

D'autres communes ont décidé de relever dès la rentrée 2014 le défi d'un projet éducatif innovant. Elles se sont appuyées sur les ressources locales spécifiques du Territoire concerné : agriculture biologique, jardins partagés, initiation à la notion de chaîne alimentaire... Ou découverte des matériaux et initiation à la notion d'architecture, ou encore éducation à la Santé...).

On s'aperçoit en effet, que ces questions concernent tous les domaines de l'apprentissage de la vie en société. Apprentissages scolaires bien sûr, mais aussi l'ensemble des dimensions du développement de l'enfant : la santé, l'éducation civique, l'initiation aux principes de solidarité, d'égalité...la découverte de la notion d'espace (proche ou lointain, protégé ou pas, privé ou public).

La conception du Projet Éducatif de Territoire peut concilier les ressources locales, mettre en commun des moyens : bien souvent des citoyens de la Commune se sont mobilisés, lors de ces expérimentations, pour aider ou accompagner les enseignants ou les animateurs qualifiés embauchés, dans une activité de « transmission », le plus souvent gratifiante.

On découvre enfin dans ces expérimentations que se posent des questions particulièrement intéressantes, à condition d'être plus ambitieux et imaginatifs que ceux qui parlent essentiellement de « surveillance » des enfants, ou de « garderie » des petits, ou qui attrapent de l'urticaire à l'idée qu'on pourrait réfléchir sérieusement à un budget spécifique destiné au développement de tous les enfants de Venelles !

././



Pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, à la vie sociale, au travail, aux loisirs...

On nous parle à Venelles d'expérimentation à venir. Pourquoi pas ! « Dans le cadre de cette réforme complexe », écrivait monsieur le Maire aux Parents d'élèves, à la fin de l'année scolaire, « efforçons-nous de trouver les meilleures solutions dans l'intérêt de nos enfants ». Chiche !

Osons trois idées :

On peut penser que c'est parce qu'il ne s'agit pas seulement du « rythme biologique » de l'enfant, et d'aménagement d'horaires pour faciliter l'attention et les apprentissages scolaires ... que la réforme a été conçue. Mais parce que ces questions nous ramènent plus largement à la notion de « rythme de développement » de l'enfant, être individuel et social. Ainsi qu'à l'apprentissage nécessaire de la différence, la complémentarité, de la solidarité et plus largement de l'égalité. Cette réforme, bien menée, finalement, pourrait être essentielle pour améliorer le développement général, individuel et collectif, de chaque enfant, et pour ... prévenir la marginalisation de certains.

L'organisation des rythmes scolaires, dès lors qu'elle s'accompagne d'un projet éducatif de progrès et ambitieux, peut être un atout dans la réussite des enfants, de tous les enfants, à l'école et en dehors de l'école. Les enseignements des premières expérimentations confirment l'idée que la réforme à mettre en place est effectivement complexe, mais aussi... qu'à travailler en réelle concertation s'imaginent (qui d'entre nous n'en a jamais eu l'expérience ?) des véritables solutions, parfois inattendues, et pas toujours si coûteuses que cela, notamment dans le traitement différencié de la maternelle et du primaire, et le respect et la reconnaissance du travail des enseignants, des ATSEM et des professionnels mobilisés.

L'accès de tous les enfants à des activités périscolaires de qualité, émancipatrices, ouverte sur la vie avec les autres, et gratuites. C'est possible ! De Ceillac (Hautes Alpes) 330 habitants, à Angers 150 000 habitants, ...de nombreuses communes offrent des activités culturelles, artistiques et sportives diversifiées, encadrées par des professionnels diplômés, correctement rémunérés et... gratuites pour les familles ! Alors, pourquoi ce qui est possible ailleurs, ne le serait pas à Venelles, alors les marges de manœuvres budgétaires existent ? La question du coût relève de choix politiques. Le budget supplémentaire 2014 voté en Conseil municipal le 23/09 aurait pu le permettre. Il faut regretter que cela n'ait pas été le cas.

Déchetterie

Avec l'interdiction de brûler des déchets végétaux (limitation des gaz à effets de serre, recyclage des déchets verts en compost et protection du voisinage) les problèmes d'accès à la déchetterie se sont encore aggravés.

Une nouvelle aire de dépôt est prévue à moyen terme en face de la station de traitement des eaux sud (croisement route de la gare et rue de la Touloubre).

Cet emplacement semble un bon choix mais il faudra surveiller à la fois les difficultés de circulation internes à l'aire de dépôt et les difficultés de circulation sur les voies d'accès. En effet les rues de la gare et de la Touloubre sont déjà trop chargées compte tenu de leurs largeurs, et toutes deux sont, pour l'essentiel, dépourvues de trottoirs et de pistes cyclables.

Économie Circulaire : Et si c'était quand l'économie tourne en rond qu'elle est la plus efficace ?

Notre société, axée sur l'importance de la consommation, produit de plus en plus de déchets.

Ils représentent une menace sur les plans environnementaux, de la qualité de l'eau, de l'air, de la santé... de par leur stockage et leur élimination. Ils représentent aussi un coût économique sensible pour la collectivité. A cela, s'ajoute la sur-exploitation des matières premières. Certains experts estiment que globalement nous consommons en 7,5 mois ce que nous ne pouvons produire qu'en 12 mois !



Il convient donc de changer notre approche des problèmes et nos comportements. De plus en plus de déchets sont recyclés, c'est-à-dire, réemployés après transformation afin d'être réutilisés une deuxième fois, voire une troisième et beaucoup plus...

Cette approche porte un nom : l'Économie Circulaire (EC). Elle se différencie de l'Économie Linéaire qui repose sur le principe: extraire/ produire, utiliser et jeter.

Les programmes de "recherche et développement" (la fameuse R&D) intègre aujourd'hui le concept d'éco-conception, c'est-à-dire, la ré-employabilité de la matière première du produit en fin de vie. Il s'agit en quelque sorte de créer un cercle vertueux, notamment sur les matières premières soumises à fortes tensions économiques, et de prendre conscience que les ressources de notre planète ne sont pas inépuisables.

L'Éducation Nationale a ainsi ouvert des filières de bac technologiques en développement durable et en éco-conception.

Les PME/PMI ne sont pas en reste. Dès lors qu'une forte volonté politique locale se manifeste, des bassins adoptent ce modèle économique plus vertueux dans une démarche collaborative entre les différentes entreprises avec l'aide des collectivités et des Chambres de Commerce et de l'Industrie. Ainsi une complémentarité des entreprises voit le jour pour ce qui concerne les flux gérés en circuits courts, économes sur les plans écologiques et économiques, renforçant ainsi la compétitivité économique et l'emploi.

Les zones industrielles de Carros (Métropole niçoise) et d'Aubagne-Gémenos ont commencé à fonctionner opérationnellement selon ce modèle à promouvoir.

L'Économie Circulaire ne s'arrête pas là. Elle remet en question nos habitudes, notamment sur la pertinence de la possession obligée d'un produit dès lors qu'un besoin se fait sentir. Ainsi, on assiste de plus en plus à l'intérêt de la prééminence de l'usage sur la possession. Cette conception est centrale dans les programmes d'Habitats Partagés.

Mais pour que l'Économie Circulaire ne reste pas au stade de concept intellectuel, il convient d'opérer en amont par un tri sélectif de qualité, au plus près de chez nous.

Les techniques de recyclage ont évolué ces dernières années, et une mise à jour de l'inventaire des produits à recycler s'avère indispensable pour optimiser le tri sur l'ensemble de la chaîne et en limiter les rejets en aval.

L'Économie Circulaire est inscrite dans le projet de Carrefour Citoyen. Nous prendrons au début de l'année une initiative pour porter cette préoccupation auprès des Venellois.



Urgence logement : chronique de la vie ordinaire

Ces dernières semaines, plusieurs situations dramatiques ont défrayé la vie d'une petite ville au charme provençal, baignée de soleil, où tout le monde pense qu'il fait bon vivre, où le prix de l'immobilier conduit nombre de gens à ne plus pouvoir se loger, où, selon l'INSEE, 1/3 des foyers fiscaux ne sont pas imposables.

Depuis le 9 septembre dernier, un monsieur de 68 ans a été expulsé de force de son logement par un investisseur immobilier. De fait, il n'a plus accès ni à ses affaires ni à ses papiers. Il est ainsi privé de tous ses souvenirs, de ses repères, besoin vital de chacun d'entre nous pour mener sa vie au quotidien.

Pour la justice tout est en ordre puisque le bail est rompu. Face à cela, le discours de la raison bien-pensante, celui de l'ordre établi, l'invite à aller dormir à l'asile de nuit. Eh oui, comprenez-vous, ce monsieur n'a pas fait ceci ou cela en temps et en heure. Cruel discours de ceux qui ont oublié que la conscience d'un monsieur d'un âge respectable est un peu plus difficile à maîtriser qu'un formulaire administratif !

Dans cette grisaille, l'espoir vient d'une solidarité citoyenne, mais pour combien de temps ?

Au fait, vous l'aviez deviné ? Tout cela se passe à Venelles !

PADD : des principes ...

Récemment s'est tenue une réunion publique, organisée par la mairie, portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune, préalable à l'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), annoncé pour la fin 2015.

Le contenu du PADD doit impérativement fixer les grandes orientations du projet de développement. Il est indiqué dans le préambule : « Ces grandes orientations n'ont pas de valeur prescriptive, mais le PLU dans son ensemble, doit être réalisé en cohérence avec ces orientations ».

Les formulations respectent les textes qui encadrent l'élaboration des PADD : « *optique de mixité sociale* », « *diversification de l'offre de logements* », « *renforcer l'attractivité économique* », « *faciliter les déplacements* »..., avec un slogan qui revient « *développement urbain et gestion économe de l'espace* ». Tout cela est très bien. Cependant, derrière les principes, quelles réalités à venir peut-on percevoir ?

Le sujet est vaste. Nous ne le traiterons pas en une seule fois. Nous voulons simplement ouvrir le débat pour que chacun puisse y participer et se faire sa propre opinion.

La question de l'habitat et notamment des logements sociaux est cruciale pour certains d'entre nous : personnes âgées aux faibles pensions, chômeurs, employés précaires, familles monoparentales... 5% à peine de logements sociaux, c'est le triste bilan de Venelles aujourd'hui.

C'est bien sûr un objet de débat. Alors allons-y !

Un premier objectif chiffré est énoncé : 9600 habitants en 2030. Le PADD précise : « *Les opérations significatives à vocation d'habitat devront comporter un minimum de 40% de logements sociaux* ». Il fait état d'ici 2030 de « *1065 nouveaux logements dont 390 logements sociaux* », présentés par Monsieur le Maire comme un objectif ambitieux.

La commune disposerait ainsi en 2030 de 12,5% de logements sociaux, pour une obligation légale de 25%, qui n'est pas seulement la base d'une sanction financière pour ceux qui ne l'atteindraient pas. Plus fondamentalement, elle traduit la perception d'un équilibre nécessaire à une vie collective harmonieuse.

Certes, la progression est sensible. Mais on ne peut prendre pour un postulat de départ ce qui relève de la responsabilité de nos édiles depuis la promulgation de la loi Solidarité et Renovation Urbaine (SRU) en 2000. Et des millions d'euros seront dans le même temps partis en pénalités, au détriment des services rendus aux Venellois.

... aux réalités

✘ La situation actuelle montre à l'évidence que nombre d'habitants actuels de Venelles ne pourraient pas s'y loger aujourd'hui, pas plus que leurs enfants et les enfants de leurs amis. Au-delà des logements sociaux, le PADD manque singulièrement de réflexion sur les logements intermédiaires destinés aux jeunes ménages, jeunes salariés célibataires, étudiants... population fragile, solvable mais exclue du marché actuel du logement sur la commune. Pourquoi ne pas décider un Plan Communal de Logements Intermédiaires, volontariste et chiffré ?

✘ L'objectif de logements sociaux est calé à 40% des habitations nouvelles, Pourquoi 40% ? On ne le sait pas. L'argument de gestion économe de l'espace n'est pas recevable, car le % de logements sociaux n'impacte pas l'emprise au sol des bâtiments. C'est une question de choix politique. Le % doit s'appliquer à l'ensemble du parc de logements à venir, ce qui veut dire que si certaines opérations échappent à l'obligation de 40%, par exemple les habitations individuelles, cela doit se reporter sur les autres opérations qui, elles, y sont soumises.

✘ Les urbanistes et architectes ont montré depuis longtemps que des logements avec des loyers accessibles au plus grand nombre peuvent avoir des qualités architecturales reconnues, et s'intégrer harmonieusement dans un paysage urbain respectueux de la diversité paysagère. Pourquoi ne pas lancer un concours sur ce thème auprès des professionnels ?

✘ Le PADD prévoit de « conforter l'activité commerciale et de développer le commerce de proximité dans les futurs quartiers », au nord de la commune. Pourquoi pas ! Encore faut-il que ces commerces puissent avoir une viabilité suffisante sur leur périmètre de chalandise et ne viennent pas concurrencer les commerces installés au centre-ville et dans la zone d'activités.

✘ On parle avec raison de mixité fonctionnelle. Aujourd'hui elle n'est que la simple juxtaposition de fonctions différentes sur des espaces clos. Chacun voit les effets dégradés de sa mise en œuvre, au plan esthétique comme au plan de l'urbanisme. Pour construire la ville dans sa diversité, la mixité fonctionnelle requiert un engagement de la collectivité : c'est dans les espaces de liaison entre des fonctions différentes que peuvent se travailler les aménagements futurs pour que vivre ensemble devienne une réalité. Pourquoi ne pas proposer un programme structuré de valorisation de ces espaces ?

Les moyens nécessaires d'une volonté politique

Mettre la commune en situation de maîtriser son développement dans la perspective du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité dans les trois ans suivant la promulgation de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) est assurément une nécessité. Un PLU spécifique donnera à notre collectivité plus de force pour négocier ce transfert, d'autant plus que la loi institue une minorité de blocage permettant de reporter ce transfert.

Cependant, le PLU n'est que l'instrument d'une politique publique qui demande une volonté tenace et des moyens adaptés.

La volonté politique de la puissance publique doit se décliner sur l'ensemble des orientations dont le PADD est porteur, que ce soit les déplacements, avec une action pressante et coordonnée auprès de la SNCF et de RFF pour l'ouverture de la gare et l'aménagement du quartier, ou la défense des espaces forestiers et agricoles, y compris dans la partie Nord de la commune (Fontrompette, ...) appelée à être urbanisée dans le cadre de l'opération ITER.

La volonté politique en matière d'aménagement, c'est l'affirmation, dans le PADD, de la maîtrise foncière en partenariat avec l'Établissement Public Foncier Régional et la mise en place de droits de préemptions. Cette volonté doit trouver sa place dans le budget d'investissement de la commune.

La volonté politique, c'est aussi veiller à ce que l'intercommunalité coordonne l'action des communes, et en aucun cas qu'elle ne s'y substitue. Raison de plus pour faire participer dès maintenant les citoyens à la formalisation du PLU, sans attendre l'enquête publique qui clôt la procédure.